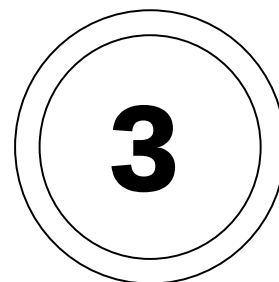


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ACCUEIL DE L'AEROPORT REGIONAL DE LORRAINE



Orientations d'Aménagement et de Programmation

**Approbation du PLUi par Délibération
du Conseil Communautaire du :
20 décembre 2012**



Atelier A4 architecture et urbanisme durables

Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin – 57000 Metz
Tél : 03 87 76 02 32 – Fax : 03 87 74 82 31
Web : www.atelier-a4.fr – E-mail : nvc@atelier-a4.fr

CESTE Conseils, études et suivis technico-économiques

Denis Willemin Ingénieur
Zone Val Euromoselle Sud – 9A, rue du Grand Pré – 57140 Norroy-le Veneur
Tél : 03 87 76 78 39 – Fax : 03 87 76 71 41
Web : www.ceste.fr – E-mail : contact@ceste.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL de la Communauté de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine

CHRONOLOGIE DE LA PROCEDURE

PROCEDURE D'ELABORATION DU PLUi

<i>PRESCRIPTION</i>	<i>ARRET</i>	<i>ENQUETE PUBLIQUE</i>	<i>APPROBATION</i>
31.03.2005	06.10.2011	02.07.2012 au 02.08.2012	20.12.2012

PROCEDURE DE REVISION

<i>PRESCRIPTION</i>	<i>ARRET</i>	<i>ENQUETE PUBLIQUE</i>	<i>APPROBATION</i>

APPROBATION DE DECLARATION DE PROJET

APPROBATION DE MODIFICATION

APPROBATION DE MODIFICATION SIMPLIFIEE

ARRETE DE MISE A JOUR

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du P.L.U., pièce qui n'existait pas dans le P.O.S., doivent être respectées pour toute demande d'autorisation concernant les zones d'extension urbaine, au même titre que le règlement. Elles visent à garantir l'application de certains grands principes d'aménagement énoncés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ces Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été définies à partir d'hypothèses d'aménagement qui sont consultables dans le rapport de présentation. Elles concernent les zones d'extension les plus stratégiques (d'habitat et/ou d'activité), où la commune souhaite imposer les grandes lignes du plan d'aménagement, afin de faire respecter aux aménageurs les principes suivants :

Pour les zones d'extension à vocation d'habitat :

- **La mixité urbaine et sociale, garantie notamment par la mixité du type d'habitat.** Ainsi, ces Orientations d'Aménagement et de Programmation imposent la constitution de quartiers où se côtoieront des types d'habitat variés, allant du logement intermédiaire au pavillon isolé, en passant par les maisons jumelées et les maisons accolées.
- **La création de nouvelles liaisons avec les quartiers environnants.** Plusieurs accès routiers sont imposés, de même que le maintien des chemins d'exploitation ou la création de cheminements piétons, qui permettront le développement des déplacements doux.
- **La prise en compte de certaines spécificités**, par exemple l'obligation de préserver un certain nombre d'espaces verts (bosquets, zones humides...) et de vergers, mais également la création de nouveaux espaces verts afin de garantir un cadre de vie agréable aux futurs habitants.

Pour la zone d'extension à vocation d'activité :

- **La précision des types d'activités admis sur la zone.** Ainsi, les futures activités seront en adéquation avec les besoins qui ont été recensés sur le territoire.
- **La prise en compte des autres activités présentes sur le territoire**, notamment l'activité agricole. En effet, afin que la future zone d'activité soit la moins nuisible possible pour l'activité agricole, il est prévu la création d'un chemin d'exploitation afin de faciliter l'accès aux champs situés à l'arrière.
- **La réduction de l'impact visuel**, en imposant la réalisation de plantation le long de la RD910.



Equipements sports
et loisirs

Près du château

Parc

Château

Ecoles

Mairie

Ateliers

Collectif privé

Ferme
d'élevage

Ferme
d'élevage

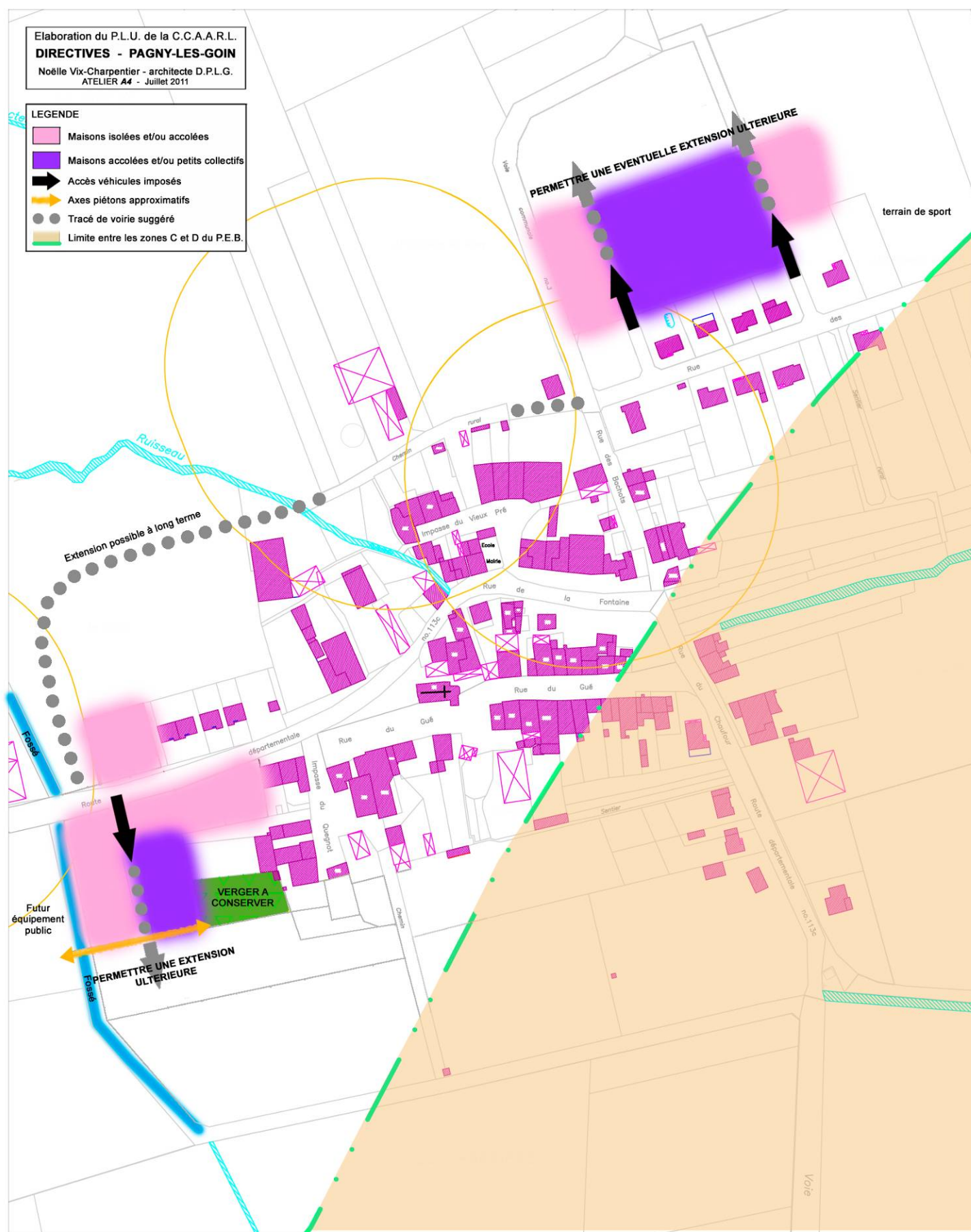
ENTRÉE DE VILLAGE
À PLANTER D'ARBRES
DE HAUTES TIGES

LEGENDE

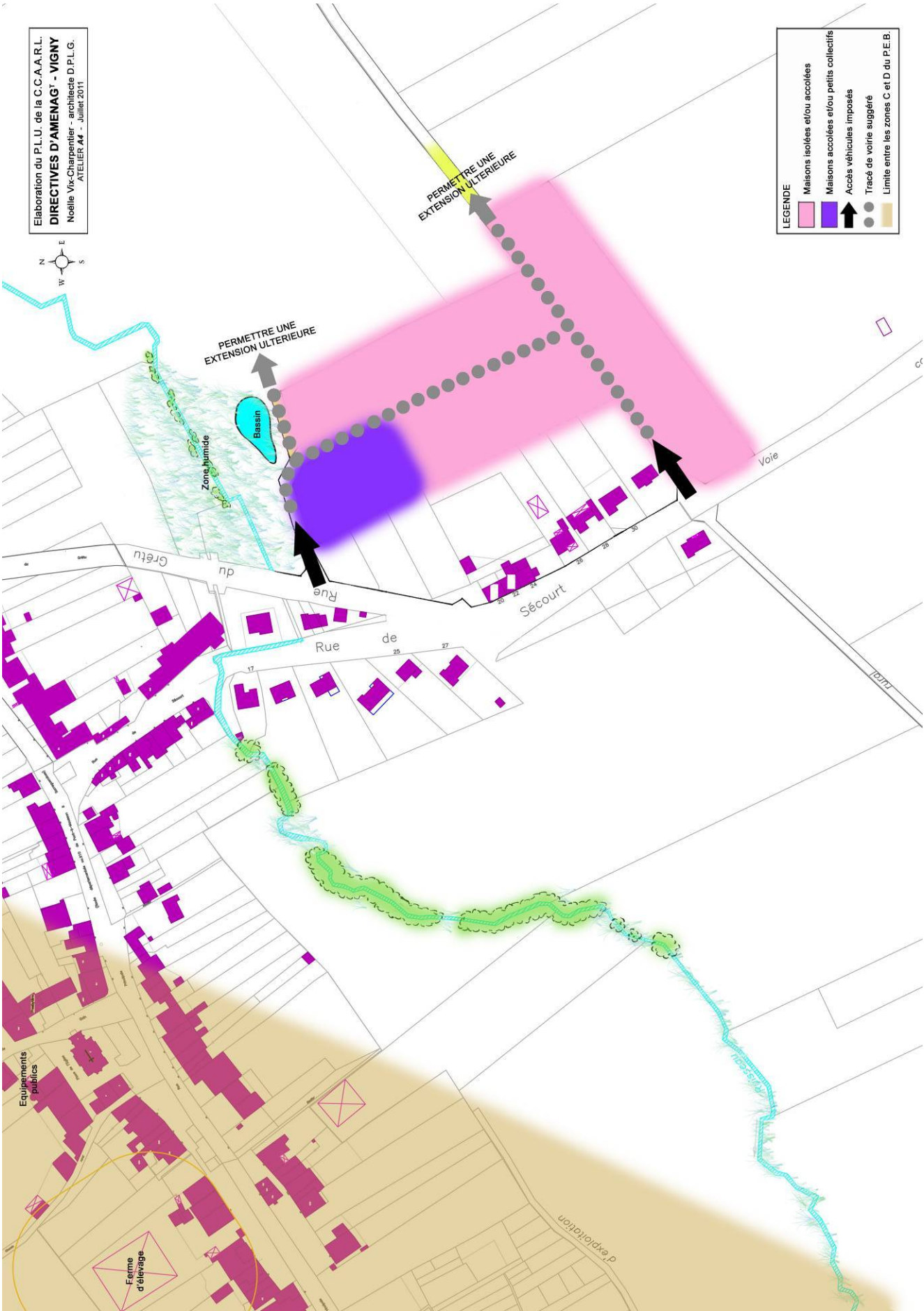
- Maisons isolées et/ou accolées
- Maisons accolées et/ou petits collectifs
- Accès véhicules imposés
- Axes piétons approximatifs
- Tracé de voirie suggéré

[illegible]

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine
Orientations d'Aménagement et de Programmation



Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine
Orientations d'Aménagement et de Programmation



Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine
Orientations d'Aménagement et de Programmation

